

## IMPRIMERIE LA GALIOTE PRENANT

## Pourquoi la CGT ne signera pas l'accord sur la suppression de l'équipe de nuit

Depuis plusieurs années, la direction de l'imprimerie La Galiote Prenant s'attaque aux acquis des salariés de l'entreprise.

En 2019, le patron avait, en effet, décidé de supprimer la sixième semaine de congés payés, dite « semaine parisienne », suscitant une mobilisation exemplaire des rotativistes qui, par leur grève, bloquèrent l'impression des titres. Si le manque de solidarité de la part des autres organisations syndicales et des salariés de l'entreprise absents de ce conflit n'a pas permis de gagner cette bataille pour maintenir de meilleures conditions de travail, cette lutte courageuse et digne se devait d'être menée.

Dans le cadre de la pandémie de Covid-19, des aides publiques sont octroyées aux entreprises qui connaissent des difficultés, notamment face à des baisses de production. Parmi ces aides, il y a les dispositifs de chômage partiel, par lesquels un employeur fait payer à la collectivité les salaires de ses salariés, ce que n'a pas manqué de faire le patron de La Galiote Prenant.

Mais, semble-t-il, cette aide ne lui suffit pas, puisqu'il a désormais décidé de supprimer une équipe de nuit, ramenant l'horaire des salariés à 36 heures hebdomadaires, contre 40 heures actuellement. Les conséquences de cette décisions sont multiples pour les salariés, qui vont voir leur pouvoir d'achat diminuer :

- Suppression de 24 jours de RTT.
- Diminution des salaires, puisque les salariés ne bénéficieront plus des majorations liées aux heures de nuit.

Notre section syndicale ne peut se résoudre à valider un accord qui aura pour conséquence de diminuer les salaires et de faire du travail à la carte.

La régression sociale ne se négocie, elle se combat!

Vitry-sur-Seine, le 7 avril 2021